

ZOOM SUR



Établissements et services d'aide par le travail Un monde du travail à part entière



Anciennement centres d'aide par le travail (CAT), les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) sont des lieux de production et de services aux activités professionnelles très variées. Ils se différencient des entreprises classiques par l'emploi à 100 % de personnes atteintes de handicap.

Ils sont près de 1 500 établissements répartis sur toute la France pour 120 000 équivalents temps plein – soit 122 000 à 125 000 personnes. Les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) représentent un monde du travail particulier, mais un monde du travail à part entière. Proposant des activités variées pour des personnes toutes atteintes de handicaps, ces structures médico-sociales visent, à travers un accompagnement par le travail, l'insertion ou la réinsertion professionnelles. En moyenne, un Esat compte 85 places de travailleurs handicapés pour huit activités différentes, avec néanmoins d'importantes disparités. [...]

 [Lire la suite](#)

Accidents du travail Gare à la chute !



Les chutes peuvent être graves. Elles concernent tous les secteurs mais ne sont pas une fatalité. Dans un récent rapport, l'Assurance maladie-risques professionnels indique que les chutes – de plain-pied ou de hauteur – sont responsables d'arrêts de travail plus longs que la moyenne (plus de 70 jours contre 55 pour l'ensemble des accidents de travail) et de séquelles graves, puisqu'elles représentent presque un tiers des incapacités permanentes. Après une collection de fiches pratiques illustrant des solutions de prévention pour sécuriser les escaliers ou les déplacements, l'INRS propose une nouvelle série d'affiches visant à sensibiliser les salariés sur les risques de chute de plain-pied. Elles attirent l'attention sur certains facteurs de risques comme les déplacements dans les escaliers, l'encombrement des espaces de circulation ou encore l'utilisation des écrans lors des déplacements.

▶ [En savoir plus](#)

▶ [Lire le rapport de l'Assurance maladie sur les chutes au travail](#)

▶ [Le dossier de l'INRS sur les chutes de plain-pied](#)

Prospective

Les bâtiments de demain : quels enjeux en santé et sécurité au travail ?



Dans le prolongement de la démarche de prospective « Imaginons ensemble les bâtiments de demain », initiée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'INRS a conduit une réflexion spécifique sur les enjeux en santé et sécurité au travail en lien avec les évolutions de modes de construction et de rénovation des bâtiments. La filière construction est à l'aube de mutations majeures, amenées par la numérisation, la prise en compte des enjeux environnementaux, l'industrialisation et la robotisation... Le 10 juin 2022, l'Institut organisera une matinée de restitution diffusée exclusivement sur internet pour tous les préventeurs et acteurs de la filière BTP.

► [En savoir plus et inscriptions](#)

Petites entreprises

Un rapport européen sur la gestion des risques psychosociaux



Venant compléter les résultats de l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (Esener 2019), un rapport de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail examine la gestion des risques psychosociaux nouveaux et émergents pour les petites entreprises. Il s'appuie sur des entretiens menés avec des cadres et des travailleurs au Danemark, en Allemagne, en Espagne, en Croatie, aux Pays-Bas et en Pologne. Il révèle notamment que la charge de travail élevée, les contraintes de temps et la relation avec des clients exigeants sont les principaux facteurs à l'origine des risques psychosociaux. L'étude confirme les conclusions d'Esener 2019 selon lesquelles la souplesse laissée aux salariés dans l'organisation de leurs tâches et horaires de travail peut constituer un moyen de prévenir les risques psychosociaux.

► [En savoir plus](#)

► [Lire le dossier de l'INRS sur les risques psychosociaux](#)

Bonnes pratiques

Une recommandation pour l'entretien des dalles vinyles amiante



Une recommandation R 514 a été adoptée le 21 février 2022 par le comité technique national des activités de services (CTNI) concernant la protection de la santé des salariés lors du nettoyage des dalles vinyles amiante (DVA). Elle s'adresse aux dirigeants d'entreprises de propreté et aux donneurs d'ordres. Ces derniers sont dans un premier temps invités à réaliser une cartographie des DVA de leurs établissements et à les classer en fonction de leur état. La recommandation rappelle que tous les salariés s'occupant de l'entretien de DVA doivent être formés et qu'il est conseillé de faire appel à des organismes habilités par le réseau Assurance maladie-risques professionnels. L'entreprise intervenante doit rédiger un mode opératoire de sous-section 4 pour chacune des techniques d'entretien utilisées et un plan de prévention doit être établi entre le prestataire et le donneur d'ordres. Excluant tout recours au décapage à sec, particulièrement émissif en fibres d'amiante, la recommandation liste les techniques d'entretien à mettre en œuvre : balayage humide, lavage manuel, lavage mécanisé, méthode spray, lustrage, décapage au mouillé et pose d'émulsion. Elle précise les règles de protection collective et d'organisation, ainsi que les équipements de protection individuelle à prévoir.

JURIDIQUE

Maladies professionnelles

Un décret du 19 avril 2022 crée, dans le régime général de la Sécurité sociale, un tableau des maladies professionnelles n° 102 relatif au cancer de la prostate provoqué par les pesticides. Il précise la liste limitative des travaux susceptibles de provoquer cette maladie (notamment exposition lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides ou lors des opérations de collecte des déchets de pesticides) ainsi que les délais de prise en charge (40 ans sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans).

Surveillance post-professionnelle

Un décret du 26 avril 2022 adapte, dans le Code de la Sécurité sociale, les modalités de la surveillance médicale post-professionnelle des salariés ayant été exposés à certains facteurs de risques professionnels (agents cancérigènes, rayonnements ionisants d'origine naturelle ou artificielle ou agents susceptibles d'entraîner une des affections respiratoires liées à la silice, au fer ou à l'oxyde de fer, au charbon). Le texte intègre désormais dans le dispositif de suivi les salariés ayant été exposés à un agent mutagène ou toxique pour la reproduction.

Services de prévention et de santé au travail

Un décret du 25 avril 2022 approuve certains éléments de la délibération du Comité national de prévention et de santé au travail du 1^{er} avril 2022, qui définit la liste et les modalités de l'offre socle de services que les SPST doivent proposer à leurs entreprises adhérentes en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel des travailleurs et de prévention de la désinsertion professionnelle. Parallèlement, un décret n° 2022-679 redéfinit les missions qui peuvent être confiées par le médecin du travail aux membres de l'équipe pluridisciplinaire. Le texte détermine également les conditions de participation des personnels des SPST au rendez-vous de liaison qui peut être proposé aux salariés dont l'arrêt de travail est supérieur à 30 jours et les modalités de recours aux pratiques médicales et de consultations à distance pour le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs.

RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS JURIDIQUES ▶

SUR LE WEB

Plateau TV

Risques psychosociaux dans le cadre du télétravail



Le télétravail s'étant fortement répandu dans les entreprises, des interrogations légitimes sont apparues quant aux facteurs de risques psychosociaux (isolement, augmentation de la charge de travail...) qu'il peut générer et aux effets sur la santé et la sécurité des salariés. Quels sont les risques et comment les prévenir ? Des experts répondent dans une émission disponible en [replay](#).

Un kit de prévention des violences sexuelles



Les CCHSCT du cinéma et de l'audiovisuel et le collectif 50/50 ont conçu un kit de prévention des violences, harcèlement sexuel et sexisme organisé sous forme de fiches outils et fiches méthodologiques, téléchargeable sur le site du [Centre national du cinéma et de l'image animée \(CNC\)](#). Il délivre des repères d'accompagnement à la démarche de prévention et de prise en charge, s'appuie sur des exemples et renvoie à de nombreuses références juridiques et bibliographiques.

EN QUESTION

Sur quels points faut-il agir lors de la conception et de l'utilisation des quais de chargement pour prévenir l'exposition des caristes aux vibrations ?


Chaque année, chez les caristes ou conducteurs d'engins, environ 400 lombalgies avec hernie discale, en lien avec des vibrations sont reconnues comme maladies professionnelles et indemnisées par l'Assurance maladie. Les quais de chargement constituant un lieu à risques, il est important d'agir dès leur conception. Le niveleur, qui assure la liaison entre le quai et la remorque, est un point d'attention particulier dans la maîtrise des vibrations subies par les caristes. Il est important qu'il soit adapté aux engins et aux charges qui vont l'emprunter et son plateau doit avoir le moins de reliefs possible. La lèvre du niveleur est aussi un élément-clé. Elle doit être plate avec un biseau allongé, la plus fine possible, et maintenue propre et en bon état car chaque dégradation ou déchet augmente le niveau de vibrations. La lèvre doit donc être changée dès qu'elle commence à s'abîmer. Plus globalement, il est indispensable de rendre la surface du quai aussi lisse que possible, de l'entretenir et de la nettoyer régulièrement. Pour limiter les vibrations transmises aux caristes, on peut également agir sur l'organisation du travail, les sols de circulation, les engins de manutention et les remorques des poids lourds.

 [En savoir plus](#)

VIENT DE PARAÎTRE

Aide-mémoire juridique

Droit d'accès aux documents relatifs à la santé sécurité dans l'entreprise (TJ 28 – nouveauté)




Droit d'accès aux documents relatifs à la santé et à la sécurité dans l'entreprise

Pour l'inspection du travail, l'OPPBTP
et les services de prévention
des Carsat/Cramif/CGSS

Cet aide-mémoire juridique présente les informations et documents relatifs à la santé et à la sécurité au travail que l'employeur a obligation de transmettre ou de tenir à la disposition de l'inspection du travail, de l'OPPBTP et des services de prévention des Carsat, Cramif et CGSS, dont les missions sont rappelées dans le document.

Brochure

Amiante. Centres de maintenance pour la décontamination, l'entretien et la vérification des équipements de chantier (ED 6463 – nouveauté)



Amiante

Centres de maintenance
pour la décontamination,
l'entretien et la vérification
des équipements de chantier

Ce guide de prévention décrit les principes de conception, d'organisation et de fonctionnement des centres de maintenance des équipements utilisés sur les chantiers d'amiante. Il fournit des conseils pratiques pour prévenir les risques d'exposition du personnel intervenant et de leur environnement lors des opérations de décontamination, d'entretien et de vérification des équipements.

Brochure

Visioconférence. Comment préserver la santé de vos salariés ? (ED 6478 – nouveauté)



Au travail, les visioconférences sont répandues. Cette brochure vous propose des repères pour prévenir les risques liés à cette pratique.



AGENDA

Le 17 mai 2022, à Paris

Journée technique - Fabrication additive. Comment construire une prévention adaptée ?

Sur place et en ligne

Organisateur : INRS

Du 17 au 19 mai 2022, à Nantes

Préventica

Organisateur : Communica organisation

Le 24 mai 2022, à 11h

Webinaire - Risque vibratoire et présentation du nouvel outil

Osev

Organisateur : INRS

Le 8 juin, à Paris (en présentiel ou via teams)

Séminaire du projet ANR HECTOR « L'humain engagé par la cobotisation dans les transformations du travail et des organisations dans les usines du futur »

Organisateur : ANR

Du 8 juin au 10 juin 2022, à Nantes

Infirmier de santé au travail : de la santé préventive à la reconnaissance de praticien en santé au travail

Organisateur : Groupement des infirmiers de santé au travail (GIT)

Le 9 juin 2022, à 11h

Rendez-vous de Travail & Sécurité : Améliorer les conditions de travail en Ehpad

Organisateur : INRS

Le 10 juin 2022, à 10h

Matinée prospective - Les bâtiments de demain : quels enjeux en santé et sécurité au travail ? En direct sur internet

Organisation : INRS

Du 13 au 15 juin 2022

Conférence internationale Wellbeing at work 2022

Sur internet uniquement

Organisateur : Ciop-PIB

Du 14 au 17 juin 2022, à Strasbourg

Congrès national de médecine et santé au travail

Organisateur : Société française de médecine du travail

Le 16 juin de 17h45 à 19h15, à Strasbourg

Lors du congrès national de médecine et de santé au travail, un symposium INRS présentera les effets sur la santé du radon, la démarche d'évaluation réglementaire et de prévention. Seront également abordés l'action des Carsat et le rôle des services de prévention et de santé au travail

Le 16 juin 2022, à Marcy-l'Étoile

Colloque – Nouveaux mode de travail post-crise sanitaire au sein des entreprises

Organisateur : Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Le 23 juin 2022, à 11h

Webinaire - Batteries au lithium : connaître et prévenir les risques

Organisateur : INRS

Du 6 au 8 juillet 2022, à Genève (Suisse)

Congrès de la Self

Organisateur : Société d'ergonomie de langue française

Du 27 au 29 septembre, à Lyon

Préventica

Organisateur : Communica organisation

Le 6 octobre 2022, à 11h

Webinaire - Evaluation des expositions aux aérosols semi-volatils

Organisateur : INRS

Les 11 et 12 octobre 2022, à Nancy

Conférence scientifique – Mutation rapide des procédés : quels risques professionnels ? Quelles démarches de prévention ?

Organisateur : INRS

Le 20 octobre 2022, à Paris

7^e conférence européenne d'Euroshnet – L'intelligence artificielle rencontre la sécurité et la santé au travail.

Organisateur : INRS-Eurogip

Les 8 et 9 novembre 2022, à Lyon

13^e rencontres des personnes compétentes en radioprotection (PCR)

Organisateur : Société française de radioprotection (SFRP)

Le 24 novembre 2022, à 11h

Webinaire - Industrie du futur : quel impact sur la prévention des risques professionnels ?

Organisateur : INRS

CONSULTER L'AGENDA COMPLET ▶

ZOOM SUR



Établissements et services d'aide par le travail



Anciennement centres d'aide par le travail (CAT), les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) sont des lieux de production et de services aux activités professionnelles très variées. Ils se différencient des entreprises classiques par l'emploi à 100 % de personnes atteintes de handicap.

Ils sont près de 1 500 établissements répartis sur toute la France pour 120 000 équivalents temps plein – soit 122 000 à 125 000 personnes. Les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) représentent un monde du travail particulier, mais un monde du travail à part entière. Proposant des activités variées pour des personnes toutes atteintes de handicaps, ces structures médico-sociales visent, à travers un accompagnement par le travail, l'insertion ou la réinsertion professionnelles. En moyenne, un Esat compte 85 places de travailleurs handicapés pour huit activités différentes, avec néanmoins d'importantes disparités.

Le plus souvent, ces établissements se trouvent confrontés aux mêmes questions de santé et sécurité au travail qu'ailleurs. Cependant, les mesures à mettre en place doivent prendre en compte les capacités intellectuelles ou psychiques des personnes prises en charge. Les travailleurs des Esat ne dépendent pas du Code du travail mais du Code de l'action sociale et des familles. Ils ne sont donc pas salariés, mais « usagers » ou « bénéficiaires », et perçoivent une rémunération garantie – non un salaire – composée d'une part financée par l'Esat et d'une autre par l'État. Les encadrants, moniteurs, administratifs des Esat relèvent quant à eux du régime général et sont donc salariés.

Des activités qui se diversifient

Dans les années 1990, de nombreuses industries, qui étaient les donneurs d'ordres des Centres d'aides par le travail (CAT, devenus Esat en 2005), se sont délocalisées. Les CAT ont commencé à revoir leur politique économique et à se positionner sur des marchés concurrentiels. Aujourd'hui, les Esat sont des acteurs de l'économie locale qui répondent à des appels d'offres et développent des compétences pour y répondre. Ils se lancent dans de nouvelles activités et en arrêtent d'autres avec d'importantes facultés d'adaptation. Actuellement, les Esat sont structurés en quatorze filières, représentant plus de 200 métiers : artisanat, construction et bâtiment, impression/reprographie/marquage, restauration/hébergement/services touristiques, communication et marketing, prestations intellectuelles, services généraux/prestations administratives, production alimentaire...

Parallèlement, on assiste depuis une quinzaine d'années à une évolution du public accueilli. Avec les progrès de la médecine et la reconnaissance du handicap psychique dans la loi de 2005, on rencontre de plus en plus d'usagers souffrant de troubles ou maladies psychiques, de l'ordre d'un quart à un tiers des effectifs. Certaines personnes ont connu des accidents de la vie, ont parfois vécu dans la rue et ont eu une expérience professionnelle en milieu ordinaire. Elles peuvent présenter des compétences, être diplômées (parfois d'études supérieures), avoir le permis de conduire, mais ne plus être à même de travailler dans le

milieu ordinaire. Face à ces évolutions de fond, l'accompagnement des missions des Esat s'appuie sur deux grands piliers : l'élévation du niveau de compétences, par la formation, et l'amélioration des conditions de travail. Ces deux dernières années, sept structures sur dix ont fait évoluer leur appareil de production, ont investi dans la recherche et le développement ou obtenu des certifications. Et près de la moitié ont investi dans des formations professionnelles des travailleurs handicapés.

Multiactivité, multirisque

Des formations sur tous les sujets, mais notamment en santé et sécurité au travail (SST), sont en effet de plus en plus délivrées aux publics des Esat. Des formations Prap (prévention des risques liés à l'activité physique) sont par exemple proposées en Esat, en adaptant les formats de sessions aux capacités de compréhension ou de lecture de ce public. Le travail en petits groupes, afin que les parties théoriques soient rapidement suivies de mises en pratique, peut par exemple s'avérer efficace. Des études de poste sont réalisées en atelier, pour rester dans le concret, verbaliser et permettre l'évaluation formative. Le côté certifiant est une reconnaissance aussi pour les travailleurs.

Pour autant, un Esat étant un lieu de travail durable, se pose de façon conjointe la question de la qualité de vie au travail des personnes accueillies. Là aussi, les choses bougent, en donnant par exemple de plus en plus la parole aux travailleurs, car ce sont eux qui connaissent le mieux leur activité. Trop longtemps, les décisions les concernant ont été prises sans eux.

L'amélioration des conditions de travail constitue un effort continu. Le processus s'était plutôt traduit, au début et par facilité, par l'attribution d'équipements de protection individuelle. Désormais, avec l'approche plus industrielle des activités des Esat, et le travail réalisé par les équipes et l'encadrement, les démarches de prévention conduisent davantage à des solutions de protection collective. Et en améliorant les conditions de travail, la productivité progresse, même si ce n'est pas le but recherché.

Un peu d'histoire

Créés par un décret en 1954, les centres d'aide par le travail (CAT), devenus en 2005 les Esat, relevaient souvent de l'activité occupationnelle. Fondés par des associations de parents d'enfants handicapés, ils visaient à assurer à ces derniers une activité et une vie sociale dans un environnement protégé. Les handicaps présents alors étaient souvent lourds : déficience mentale, trisomie, handicap moteur... Il s'agissait beaucoup de sous-traitance, de tâches simples et répétitives, comme du conditionnement de pièces, des activités telles que le pressing, l'entretien des espaces verts, etc. Ces activités ont progressivement évolué vers davantage de prestations de services et de production.

-
-  Dossier
[Lire le dossier dans Travail & Sécurité](#)
 -  Dossier
[Lire le Grand Entretien avec Béatrice Egu, directrice d'Esat – Travail & Sécurité n°834, février 2022](#)
 -  Dossier
[Journée "Prévention des risques professionnels" en Esat \(service de santé au travail de la MSA d'Armorique - 2019\)](#)

Se désabonner de la lettre d'information

La Lettre d'information est éditée par le département Information communication de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane Pimbert, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Grégory Brasseur. Mise en page et diffusion : Key Performance Group. Copyright INRS. Tous droits réservés. Les données recueillies par le biais de ce formulaire sont destinées à vous adresser par mail la lettre d'information de l'INRS. Les données à caractère personnel que vous communiquez sont destinées uniquement au personnel habilité

de l'INRS qui est responsable du traitement. L'INRS s'engage à ne pas transmettre ni vendre ces données à un tiers. En application de la législation en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité de vos données personnelles. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS par mail : donnees.personnelles@inrs.fr. Pour plus d'informations, consultez la politique de confidentialité et d'utilisation des données personnelles de l'INRS : <https://www.inrs.fr/footer/politique-confidentialite.html>